

AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

**LA NORME CANADIENNE 31-103 SUR LES *OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES
OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES***

ET À

L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 31-103IC

Le 20 mai 2013, la ministre de la Justice et procureure générale a consenti à l'établissement des modifications aux textes réglementaires énoncés ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 15 juillet 2013.